

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 4 avril 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Daniel Blais
Éric Blanchette

Est absente :

Hélène Pelchat

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2011-04-118 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 7 mars 2011 ;
 - 3.2. Séance ordinaire du 7 mars 2011 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 mars 2011 ;
8. Adoption de règlement ;
 - 8.1. Premier projet de règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011) ;
9. Dépôt de soumissions ;
 - 9.1. Fourniture d'abat-poussière ;
 - 9.2. Balayage des chaussées ;
 - 9.3. Fauchage des abords de routes ;
 - 9.4. Rapiéçage manuel ;
 - 9.5. Rapiéçage mécanisé ;
 - 9.6. Tonte du gazon et arrosage des fleurs ;
 - 9.6.1. Monsieur Roland Gourde - halte de la Véloroute ;
 - 9.7. Acquisition d'un camion de voirie ;
10. Inspection municipale ;

- 10.1. Travaux à autoriser ;
- 11. Inspection en bâtiments ;
 - 11.1. Émission des permis ;
 - 11.2. Dossiers des nuisances ;
- 12. Sécurité incendie ;
 - 12.1. Demandes du directeur ;
 - 12.2. Nomination du directeur adjoint ;
- 13. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 13.1. Demande d'autorisation ;
 - 13.1.1. M. Bernard Larose ;
- 14. Centre multifonctionnel ;
 - 14.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 14.1.1. Recommandations de paiement nos 6 et 7 ;
 - 14.1.2. Avenants de modification au contrat ;
 - 14.2. Embauche de personnel - concierge ;
 - 14.3. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres ;
 - 14.4. Système de traitement de l'eau potable ;
 - 14.4.1. Embauche de personnel - opérateur ;
 - 14.4.2. Analyses d'eau par des laboratoires spécialisés ;
 - 14.4.3. Certificat d'autorisation auprès du MDDEP ;
 - 14.5. Activités parascolaires ;
 - 14.5.1. Embauche de personnel - responsable surveillance ;
- 15. Développement résidentiel ;
 - 15.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
 - 15.1.1. Acquisition de terrains ;
- 16. Recherche en eau ;
 - 16.1. Dépôt de soumissions - recherche hydrogéologique secteur ouest ;
- 17. Ministère des Transports ;
 - 17.1. Reddition de comptes 2010 ;
- 18. Divers ;
 - 18.1. Remerciements à madame Lise Pelchat - sourcier ;
 - 18.2 Bibliothèque municipale et scolaire - couleurs ;
- 19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2011-04-119 3.1. Séance de consultation publique du 7 mars 2011

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 7 mars 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2011-04-120 3.2. Séance ordinaire du 7 mars 2011

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à un commentaire d'un citoyen concernant l'aménagement de la nouvelle bibliothèque, monsieur le maire mentionne que ce sujet est reporté plus tard lors de la séance.

Certains citoyens demandent à la municipalité de prendre en charge l'entretien et le déneigement de la rue du Déménageur. Monsieur le maire mentionne que la municipalité, consciente du développement de ce secteur, étudiera le dossier plus en profondeur et ce, afin de trouver des pistes de solutions acceptables pour tous. Une correspondance est déposée à cet effet.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2011-04-121 Monsieur Pierre Turgeon - utilisation du logo de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil acquiesce à la demande d'utilisation du logo de la municipalité, pour fins de publicité accompagnant les signatures des donateurs de Saint-Isidore sur un véhicule 4 x 4 utilisé par l'équipe féminine «Roses Boréales», participant à la compétition internationale «Trophée Roses des Sables» qui se tiendra en plein désert marocain du 6 au 16 octobre 2011.

Adoptée

2011-04-122 Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc. - commandite

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BLAIS DÉCLARANT SA DISSIDENCE

QUE le conseil accepte l'offre de partenariat offerte par l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc. lors de la tenue de la 29^e édition de l'exposition qui se tiendra du 21 au 24 juillet 2011, en augmentant la contribution financière de la municipalité de Saint-Isidore jusqu'à concurrence de sept mille cinquante dollars (7 050,00 \$), soit le plan de visibilité «platine», comprenant une publicité maximale et la commandite d'un événement.

Adoptée

2011-04-123 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec - renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année

2011, au montant de deux cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-et-un cents (290,51 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2011-04-124 Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Angèle Brochu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à participer au congrès 2011 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 8, 9 et 10 juin prochains, à Québec, au coût total de mille vingt-cinq dollars et trente-deux cents (1 025,32 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2011-04-125 Statistique Canada - semaine de recensement

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le recensement de la population le 10 mai 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore appuie le recensement parce que les données sont importantes pour la collectivité et essentielles pour la planification des services tels les écoles, les garderies, les services de police et de sécurité en incendie ;

ATTENDU QUE la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels provenant des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore déclare la semaine du 9 au 13 mai 2011 «*Semaine du recensement*» et invite tous les résidents à compléter le questionnaire du recensement de Statistique Canada dans les délais appropriés et ce, afin que la collectivité puisse bénéficier des programmes gouvernementaux.

Adoptée

2011-04-126 Beauce-Média - semaine nationale de l'action bénévole

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à faire paraître une publicité dans l'hebdomadaire Beauce-Média, dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, édition du 14 avril 2011, au coût de cent vingt-trois dollars et quatre cents (123,04 \$), taxes incluses et ce, afin de souligner le bénévolat de monsieur André Tracy.

Adoptée

2011-04-127 Beauce-Média - cahier spécial sur Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à faire paraître une publicité dans l'hebdomadaire Beauce-Média, dans le cahier spécial sur Saint-Isidore, édition du 14 avril 2011, au coût de cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-quatorze cents (154,94 \$), taxes incluses.

Adoptée

Le conseil prend acte d'une réclamation concernant un bris de pneu et ce, suite à la présence d'un nid de poule sur le territoire de Saint-Isidore. Le dossier a été transmis à nos assureurs.

Le conseil convient de ne pas accepter l'offre de don des rues situées à Place 95 par la propriétaire.

Le conseil prend acte de correspondances provenant des procureurs respectifs des parties ainsi que du notaire désigné concernant la régularisation de l'emprise à l'intersection rang Saint-Jacques/chemin de front de Dalhousie et laisse le dossier suivre son cours.

Le conseil maintient le statu quo relativement à la circulation des véhicules hors routes à certains endroits sur le territoire de Saint-Isidore.

Le maire assistera à la cérémonie de clôture et au dévoilement des gagnants des prix «Coup de cœur» de la 8^e édition du concours d'œuvres d'art, qui se tiendra le 5 avril 2011 au Musée Marius-Barbeau à Saint-Joseph.

Monsieur Roger Dion, conseiller, participera à la journée régionale «Politique Municipale : «Appuyer pour Agir», qui se tiendra à Saint-Elzéar le 16 avril 2011.

Le conseil demeure disponible pour discuter d'éventuelles ententes de services avec la municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine.

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de madame Louise Chabot et ce, suite à sa participation à deux formations portant sur «La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs» et «La gestion des documents municipaux».

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- proclamation «Semaine nationale de la santé mentale» du 2 au 8 mai 2011 ;
- demande d'appuie au Relais pour la Vie ;
- 19^e édition du «Déjeuner des policiers» au profit de la Fondation Canadienne Rêves d'Enfants ;
- dégustation de vins & fromages de monsieur Janvier Grondin ;
- participation à la semaine consacrée à la ruralité québécoise.

2011-04-128

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1123 à 1139 inclusivement et chèques nos 7850 à 7932

inclusivement (le chèque 7901 étant annulé), totalisant deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-quatre dollars et sept cents (281 524,07 \$).

DONT

Groupe Puitbec inc. 6 560,40 \$ payé à même le fond des activités de fonctionnement

Jacques Caron inc. 5 695,11 \$ payé à même le fond des activités de fonctionnement

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2011.

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2011-04-129

8.1. Premier projet de règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2011-04-130

9.1. Fourniture d'abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abat-poussière à quatre (4) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS POUR 23 000 LITRES (excluant les taxes)

| | |
|---|----------------------------------|
| Les Entreprises de Transport Calum inc. | 5 657,69 \$, excluant l'épandage |
| Sebeci inc. | 6 900,00 \$ |
| Somavrac inc. | 7 567,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la fourniture d'abat-poussière, à Les Entreprises de Transport Calum inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit douze (12) tonnes de chlorure de calcium en flocon, au montant de six mille quatre cent quarante-cinq dollars et cinquante-deux cents (6 445,52 \$), taxes et transport inclus, excluant l'épandage, pour la saison 2011.

QUE le conseil octroie le contrat pour l'épandage d'abat-poussière à Excavation A.G.C.C. inc., au montant de huit cent cinquante-quatre dollars et quarante-quatre cents (854,44 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-04-131 9.2. Balayage des chaussées

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées à six (6) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | <u>COÛTS</u> (excluant les taxes) |
|----------------------------------|---|
| Charles Trudel inc. | 3 200,00 \$ |
| Entreprise Tréma inc. | 2 950,00 \$ |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 3 500,00 \$ |
| Marquage Lignpro enr. | 2 200,00 \$ |
| Pavage Chabot inc. | 4 000,00 \$ |
| Pro-Co Beauce inc. | 3 240,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées à Marquage Lignpro enr., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de deux mille cinq cent six dollars et trente-cinq cents (2 506,35 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-04-132 9.3. Fauchage des abords de routes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de routes à six (6) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

| | Fauchage complet Saison 2011 Coût excluant les taxes | | Fauchage régulier Saison 2012 Coût excluant les taxes | |
|--------------------------------|---|------------------|--|------------------|
| | | Route Kennedy | | Route Kennedy |
| Débroussaillage Adam Vachon | 6 650,00 \$ | 1 425,00 \$ | 8 325,00 \$ | 1 425,00 \$ |
| Déneigement Alex Bernier | 5 870,00 \$ | 1 030,00 \$ | 5 976,00 \$ | 1 045,00 \$ |

| | | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| François Lemieux | 6 879,00 \$ | 1 479,00 \$ | 8 625,00 \$ | 1 479,00 \$ |
| Services Vert et Blanc inc. | 5 346,90 \$ | 2 906,80 \$ | 6 362,81 \$ | 3 459,09 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes à Dénéigement Alex Bernier, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de six mille six cent quatre-vingt-sept dollars et trente-neuf cents (6 687,39 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011 et au montant de six mille huit cent huit dollars et quinze cents (6 808,15 \$), incluant les taxes, pour la saison 2012.

QUE le conseil autorise également les travaux de fauchage de la Route Kennedy, sur une distance de 9,5 km, au montant de mille cent soixante-quatorze dollars et cinquante-et-un dollars (1 174,51 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011 et au montant de mille cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-et-un cents (1 190,51 \$), incluant les taxes, pour la saison 2012.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-04-133

9.4. Rapiécage manuel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux à sept (7) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | <u>COÛT/T.M.</u> | <u>NB/T.M.</u> |
|---|----------------------|----------------|
| | (excluant les taxes) | |
| Construction BML, division de Sintra inc. | 166,00 \$ | 132,01 |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 122,89 \$ | 178,50 |
| Nasco inc. | 171,00 \$ | 128,00 |
| Pavage Gilles Audet inc. | 119,26 \$ | 184,00 |
| P.E. Pageau inc. | 139,10 \$ | 159,00 |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux à Pavage Gilles Audet inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante-deux cents (24 999,52 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

9.5. Rapiéçage mécanisé

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour les travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux ;

2011-04-134

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | <u>COÛT/T.M.</u> (excluant les taxes) | <u>NB/T.M.</u> |
|---|---|-----------------------|
| Construction BML, division de Sintra inc. | 93,70 \$ | 1 873,50 |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 86,90 \$ | 2 020,15 |
| Nasco inc. | 119,00 \$ | 1 475,00 |
| P.E. Pageau inc. | 81,90 \$ | 2 143,52 |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à P. E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de deux cent mille dollars et vingt-deux cents (200 000,22 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-04-135

9.6. Tonte du gazon et arrosage des fleurs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions, par le biais du Journal Entre-Nous, pour la tonte du gazon à la salle amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent, au centre municipal, au développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» et la rue des Merles, au Centre multifonctionnel, ainsi que pour l'arrosage des fleurs ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

| Soumissionnaires | Salle amicale | Caserne incendie | Point d'eau Parent | Centre municipal | Domaine-du-Vieux-Moulin et Rue des Merles | Arrosage des fleurs | Centre multifonctionnel |
|----------------------|---------------|------------------|--------------------|------------------|---|---------------------|-------------------------|
| Diane Turgeon Vallée | 600,00 \$ | 300,00 \$ | 235,00 \$ | 3 490,00 \$ | 470,00\$ | 7 680,00\$ | 12,00\$/hre |
| Gestion Jodem | 450,00 \$ | 250,00 \$ | 210,00\$ | 2 650,00 \$ | 480,00 \$ | --- | 40,00\$/hre |
| Laurent Quirion | 525,00 \$ | 300,00 \$ | --- | --- | 375,00 \$ | --- | 20,00 \$/hre |
| Marquis Nadeau | 985,00 \$ | 575,00 \$ | 325,00 \$ | 2 950,00 \$ | 785,00\$ | --- | --- |

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à une seule et même personne ou à des personnes différentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la tonte du gazon à la salle Amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent ainsi qu'au centre municipal à Gestion Jodem, plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de quatre mille cinquante-cinq dollars et soixante-douze cents (4 055,72 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011.

QUE le conseil octroie le contrat pour la tonte du gazon au Domaine-du-Vieux-Moulin et la Rue des Merles à monsieur Laurent Quirion, plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$), taxes non applicables, pour la saison 2011.

QUE le conseil octroie le contrat pour la tonte du gazon au Centre multifonctionnel à madame Diane Turgeon Vallée, plus bas soumissionnaire conforme, au taux horaire de douze dollars (12,00\$), taxes non applicables.

QUE le conseil reporte sa décision quant à l'octroi du contrat pour l'arrosage des fleurs.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-04-136 **9.6.1. Monsieur Roland Gourde - halte de la Véloroute**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confie à monsieur Roland Gourde les travaux de tonte du gazon, des bordures et nettoyage de la halte de la Véloroute, saison 2011, pour la somme de cent soixante-quinze dollars (175,00 \$), taxes non applicables.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-04-137 **9.7. Acquisition d'un camion de voirie**

ATTENDU QUE par la résolution 2010-11-354, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions à deux (2) entreprises pour l'acquisition d'un camion de voirie ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-12-409, il a été convenu de rejeter les soumissions reçues et de retourner en appel d'offres et ce, suite à l'analyse des déclarations non conformes aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-57, la municipalité a demandé à nouveau des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un camion de voirie à trois (3) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| Soumissionnaires | CAMION À ESSENCE COÛT (excluant les taxes) | CAMION DIÉSEL COÛT (excluant les taxes) |
|---------------------------------------|---|--|
| J.L. Cliche Auto ltée | 40 038,00 \$ | 48 249,00 \$ |
| JL Desjardins Auto Collection inc. | 39 295,00 \$ | 47 395,00 \$ |
| Suzanne Roy Ford inc. | 38 930,00 \$ | 46 960,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'acquisition d'un camion de voirie à essence à Suzanne Roy Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de quarante-quatre mille trois cent cinquante-et-un dollars (44 351,00 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement pour une somme de quinze mille dollars (15 000,00 \$) et le solde à même l'excédent accumulé non affecté.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

10. INSPECTION MUNICIPALE

10.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

11. INSPECTION EN BÂTIMENTS

11.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2011.

11.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2011.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

12.1. Demandes du directeur

Aucun sujet.

12.2. Nomination du directeur adjoint

Sujet reporté.

13. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

13.1. Demande d'autorisation

13.1.1. Monsieur Bernard Larose

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Larose est propriétaire du lot 3 028 178 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie totale de trois cent douze mille huit cent soixante-quatorze mètres carrés et huit dixièmes (312 874,8 m.c.), sur lequel on retrouve une résidence, un hangar, une remise et une étable désaffectée ;

2011-04-138

CONSIDÉRANT QUE monsieur Larose désire aliéner à des fins d'agrandissement résidentiel une partie du lot 3 028 178 d'une superficie de mille sept cent quatre-vingt-seize mètres carrés et quatre dixièmes (1 796,4 m.c.), lui permettant d'agrandir son emplacement résidentiel, d'une superficie de cinq mille mètres carrés (5 000 m.c.), droits acquis dans la déclaration 380 719, et de vendre la partie résiduaire d'une superficie de trois cent six mille soixante-dix-huit mètres carrés et quatre dixièmes (306 078,4 m.c.) pour des fins d'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visé par la présente demande est enclavée à l'est par le ruisseau Fourchette, au sud par les lots 3 028 174 et 3 028 691, à l'ouest par la superficie de droits acquis du lot 3 028 178, propriété du demandeur, et au nord par une partie du lot 3 028 178, étant un chemin en gravier qui servira d'accès lors de la vente du résidu dudit lot ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Bernard Larose auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie du lot 3 028 178 à des fins d'agrandissement résidentiel.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

14. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

14.1. Ronam Constructions inc.

2011-04-139

14.1.1. Recommandations de paiement nos 6 et 7

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les recommandations de paiement nos 6 et 7 transmises par Dominique Blais architecte, concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel à Ronam Constructions inc. au montant total de six cent trente-six mille cent soixante-dix-neuf dollars et trente-deux cents (636 179,32 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2011-04-140

14.1.2. Avenants de modification au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel par Ronam Constructions inc., les prix incluent les taxes :

| | |
|--|-----------|
| Avenant 30 - directive D-32 (travaux électriques) | 375,86 \$ |
|--|-----------|

Adoptée

2011-04-141 14.2. Embauche de personnel - concierge

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-73, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des offres de services, par le biais du journal Entre-Nous, pour effectuer la maintenance au Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré les candidats résidants sur le territoire de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Alain Pelchat à titre de concierge du Centre multifonctionnel au taux horaire de quinze dollars (15,00 \$) pour une durée indéterminée et ce, selon les besoins pour effectuer l'entretien et la maintenance.

Adoptée

14.3. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

14.4. Système de traitement de l'eau potable

2011-04-142 14.4.1. Embauche de personnel - opérateur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit effectuer les lectures et suivi des installations de l'eau potable situées sur le territoire ;

ATTENDU QUE pour répondre aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, certaines qualifications sont requises pour réaliser les tâches ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas, pour l'instant, des ressources appropriées à l'exécution des travaux reliés au maintien de la qualité des eaux potables ;

ATTENDU QUE les municipalités avoisinantes ont été contactées ainsi que des entreprises spécialisées afin d'obtenir les services temporaires d'un opérateur qualifié pour assumer la fonction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche temporaire de messieurs Marc Gagnon et Yvon Roy de la municipalité de Sainte-Marguerite, afin d'effectuer, en alternance, les lectures et suivi des installations d'eau potable au Centre multifonctionnel, incluant le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, les écoles Barabé et Drouin ainsi que la salle Amicale, au taux journalier de trente-cinq dollars (35,00 \$), plus les frais de transport

représentant quatorze dollars et quarante cents (14,40 \$) et ce, cinq (5) jours par semaine.

Adoptée

2011-04-143 **14.4.2. Analyses d'eau par des laboratoires spécialisés**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions pour l'analyse de l'eau potable auprès de laboratoires spécialisés ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Environex inc. à effectuer l'analyse de l'eau potable sur le territoire, au coût annuel de huit cent quatre-vingt dollars et soixante-quatre cents (880,64 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 25 mars 2011.

Adoptée

2011-04-144 **14.4.3. Certificat d'autorisation auprès du MDDEP**

ATTENDU QUE par la résolution 2010-06-200, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté PGA Experts inc. à réaliser une étude pour l'approvisionnement en eau potable pour le Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un réseau de distribution d'eau potable et d'un système de traitement ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Jean Leclair, ingénieur et agronome de PGA Experts inc., à signer et expédier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et tout autre document relatif, concernant l'aménagement d'un réseau de distribution d'eau potable et d'un système de traitement.

QUE le conseil consent à verser la somme de cinq cent vingt-trois dollars (523,00) en paiement des frais exigibles pour l'étude de ladite demande par le MDDEP.

Adoptée

14.5. Activités parascolaires

2011-04-145 **14.5.1. Embauche de personnel - responsable de surveillance**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des offres de services, par l'entremise du journal Entre-Nous, pour effectuer la surveillance lors des activités parascolaires ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux propositions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore embauche contractuellement mesdames Pierrette Bisson et Jacqueline Fortier pour coordonner et superviser

l'arrivée et le départ en masse d'élèves pour les activités parascolaires, respectivement les mardi et jeudi, au taux horaire de neuf dollars et cinquante cents (9,50 \$) et ce, selon la nécessité du service.

Adoptée

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

15.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3

15.1.1. Acquisition de terrains

Sujet reporté.

16. RECHERCHE EN EAU

2011-04-146 16.1. Appel d'offres - recherche hydrogéologique - secteur ouest

ATTENDU QUE par la résolution 2011-03-116, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation en services professionnels d'hydrogéologie pour des travaux devant être réalisés dans le secteur ouest de la municipalité de Saint-Isidore à deux (2) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

- Envir'eau Puits inc. 12 900,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil octroie le contrat en service professionnels d'hydrogéologie pour des travaux devant être réalisés dans le secteur ouest de la municipalité de Saint-Isidore à Envir'eau Puits inc., soumissionnaire conforme, au coût total de quatorze mille six cent quatre-vingt-seize dollars et trente-deux cents (14 696,32 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2011-04-147 17.1. Reddition de comptes 2010

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le ministère des Transports exige que la municipalité de Saint-Isidore lui transmette une reddition de comptes attestant l'usage des compensations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette, Vachon et Associés afin de vérifier la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Isidore, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, et de transmettre un rapport au ministère des Transports, au taux horaire de quatre-vingt-onze dollars et quatorze cents (91,14 \$), incluant les taxes et ce, selon les besoins professionnels.

Adoptée

18. DIVERS

18.1. Remerciements à madame Lise Pelchat - sourcier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a eu recours à maintes reprises aux services d'un sourcier lors de la recherche en eau sur le territoire ;

2011-04-148 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore remette un certificat cadeau du Centre de Beauté l'Évasion, d'une valeur de deux cents dollars (200,00 \$), à madame Lise Pelchat, en guise de remerciements pour ses services à titre de sourcier.

Adoptée

18.2. Bibliothèque municipale et scolaire - couleurs

Le conseil prend acte du dépôt d'une lettre de monsieur Roger P. Martel mentionnant le mécontentement de certains bénévoles oeuvrant au sein de la bibliothèque relativement à l'aménagement intérieur de celle-ci au nouveau Centre multifonctionnel, soit le choix des couleurs.

Suite aux commentaires émis par certains citoyens présents à la séance, monsieur le maire fait un résumé des démarches effectuées pour en venir à un consensus d'aménagement avec les professionnels concernés, soit rencontres, visites d'autres bibliothèques, dépôt de plan par l'architecte, rencontre avec les responsables pour l'aspect fonctionnel, etc. Le conseil poursuivra sa réflexion dans ce dossier.

2011-04-149 **Ajournement de l'assemblée à 21 h 50**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 21 h 50.

Adoptée

2011-04-150 **Réouverture de l'assemblée à 22 h 15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 22 h 15.

Adoptée

2011-04-151 **14.3. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat de fournitures en sports, entretien, services et autres auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

- Communications (Cosco, Info Unik, Electro Light, RPM Audio inc.) ;
- Matériel de rangement (Les Équipements E.B.M. inc.) ;
- Petit mobilier (Les Équipements E.B.M. inc.) ;

- Petits outils et matériaux (Matériaux St-Isidore inc., Walmart) ;
- Équipement d'entretien (Jacques Caron inc.) ;
- Autres fournitures (A. Lettrage Turgeon).

Adoptée

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2011-04-152 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 23 HEURES 15.

Adopté ce 2 mai 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
